

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/11/07/2019015356/justel>

Dossier numéro : 2019-11-07/06

Titre

7 NOVEMBRE 2019. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modèles de rapport d'évaluation des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 10-12-2019 page : 110836

Entrée en vigueur : 07-11-2019

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXES.](#)

Texte

Article [1er](#). Le rapport d'évaluation du directeur de zone est fixé selon les modèles repris en annexe 1, annexe 2, annexe 3 et annexe 4 au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le rapport d'évaluation du délégué au contrat d'objectifs est fixé selon les modèles repris en annexe 5, annexe 6, annexe 7 et annexe 8 au présent arrêté.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

[Art. 4](#). Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXES.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 10-12-2019, p. 110837)